

L'ÉCLAIR SAVIGNÉEN

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Savigné.

Septembre 2016 – N° 34

Le Mot du Maire :

Madame, Monsieur, chers amis,

Depuis quelques jours, nos jeunes ont repris le chemin de l'école, dans un établissement quelque peu bouleversé par les travaux en cours. Travaux qui se poursuivront au rythme des congés scolaires. Les aménagements en cours pour l'accessibilité et la sécurité toucheront également les abords de cette école, notamment par l'aménagement d'un ralentisseur, type « gendarme couché » qui a été rendu nécessaire après le constat de vitesse excessive, malgré une limitation à 20 km/h dans cette zone, afin de sécuriser l'accès au parking du stade, et l'accès à l'école.

À propos de sécurité il est nécessaire de rappeler à chacun que dans le contexte actuel il est nécessaire d'être vigilants aux abords de l'école, et lors de divers rassemblements qui peuvent vous être proposés. Merci de respecter les consignes que doivent faire appliquer les organisateurs. Et, si d'aventure nous devons annuler un quelconque rendez-vous, nous sollicitons votre compréhension et votre indulgence. Malgré tout, ne cédon pas à la psychose, mais participons aux diverses animations proposées tout au long de l'année.

Nous vous attendons nombreux au rendez-vous incontournable pour nos aînés, lors du repas offert début décembre par la commune, au profit des personnes qui se seront faites inscrire. *Pour certaines personnes qui disent ne pas me connaître : voir photo à l'intérieur.* Je vous donne rendez-vous début décembre pour le prochain bulletin, et souhaite bon courage à tous ceux qui ont repris le travail.

Très cordialement.

André RIGNAULT.

**Renseignez-vous avant de venir en Mairie : en complément des horaires habituels,
« Fermetures exceptionnelles » le lundi 31 octobre et le samedi 12 novembre.**

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi de 14h à 17h00.

Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Samedi de 9h30 à 12h00.

(Fermé lundi matin, jeudi toute la journée et samedi après-midi).

☎ 05.49.87.06.25 ☎ 05.49.87.89.55 contact : savigne@departement86.fr

Site Internet : <http://www.savigne.fr>

Prochains congés scolaires à partir du mercredi 19 octobre après la classe, et reprise des cours le jeudi 03 novembre au matin.

(Informations pouvant faire l'objet de changement de date ou de lieu en dernière minute).

Agenda :

Septembre 2016 :

Samedi 03	Repas champêtre à Vergné.
Mercredi 07	Repas du Club de l'Âge d'Or, à la salle polyvalente.
Mardi 13	Reprise de la gymnastique volontaire, chaque mardi à 19h30.
Jeudi 15	Réunion mensuelle du Club de l'Âge d'Or, salle de la Mairie à 14h.
Samedi 17	Concours de pétanque du FCS (Foot).
Jeudi 22	Réunion du Conseil Municipal, à 20h30, salle du Conseil, à la Mairie.
Dimanche 25	Rando VTT et pédestre, organisée par « VTT Savigné ».
Lundi 26	Assemblée générale de l'association des Grottes du Chaffaud à 20h30.

Octobre 2016 :

Mercredi 05	Voyage du Club de l'Âge d'Or, à « l'Ange Bleu ».
Jeudi 13	Réunion du Conseil Municipal, à 20h00, salle du Conseil, à la Mairie.
Jeudi 20	Réunion mensuelle du Club de l'Âge d'Or, salle de la Mairie à 14h.
Dimanche 23	Spectacle « Lire en Vienne » à 15h00 à la bibliothèque, suivi d'un goûter.
Vendredi 28	Concours de belote du « Club de l'Âge d'Or ».
Vendredi 28	Assemblée générale du Comité des Fêtes.
Dimanche 30	C'est l'heure d'hiver. À 3h00 du matin, il sera 2h00.
Dimanche 30	Loto du Comité des Fêtes de Savigné.

Novembre 2016 :

Dimanche 06	Loto des Donneurs de Sang Bénévoles.
Jeudi 10	Réunion du Conseil Municipal, à 20h00, salle du Conseil, à la Mairie.
Vendredi 11	Commémoration de l'Armistice de 1918, suivie du verre de l'amitié.
Jeudi 17	Réunion mensuelle du Club de l'Âge d'Or, salle de la Mairie à 14h.
Mercredi 23	Repas du Club de l'Âge d'Or, à la salle polyvalente.
Samedi 26	« Bazaar » anglican, de Noël, à la salle polyvalente, en matinée.
Samedi 26	Loto de l'APE (Parents d'élèves).

Décembre 2016 :

Samedi 03	Déjeuner convivial, offert par la commune aux aînés de 68 ans et plus.
Jeudi 08	Réunion du Conseil Municipal, à 20h00, salle du Conseil, à la Mairie.
Samedi 10	Loto du FCS (foot).
Jeudi 15	Réunion mensuelle du Club de l'Âge d'Or, salle de la Mairie à 14h.
Lundi 19	Don du sang, salle de la Mairie de 15h00 à 19h00.

État civil : Période du 16 mai au 15 août 2016 :

Naissances : 2 Mariage : 0 Décès : 6

Délégués à la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois :



Depuis l'information parue dans l'Éclair de juin, les candidats masculins potentiels ont demandé, pour des raisons qui leurs sont personnelles, leur désistement de cette fonction et ce, conformément à l'article L273-10 du Code Électoral, et en application de l'article L 5211-1 du CGCT, ce qui permet de facto à André RIGNAULT, Maire, de pouvoir siéger.

Sont désormais délégués communautaires : André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE et Jacques AUGRIS, avant d'éventuels autres changements à l'horizon 2017, suite à la fusion des communautés de communes.

Conseillers référents de secteur : Daniel SICARD est désormais conseiller référent avec Jacques AUGRIS, pour les secteurs du Hameau Fleuri, Cité de Loing, Le Tardy, et toutes les rues de Champagné Lureau.

D'autres changements ont eu lieu dans les commissions communales, et pour certaines délégations (ATD, Eaux de Vienne...).

Comment occuper votre temps à Savigné ?

(Demandez confirmation à la Mairie pour les jours et heures si vous n'avez pas la possibilité de consulter le site Internet) :

- Si vous êtes sportif : gymnastique volontaire chaque mardi soir à partir du 13 septembre à 19h30 à la salle polyvalente, escrime chaque mercredi soir à 18h00 (à confirmer), randonnée pédestre et VTT à 8h30, « aux Âges » chaque dimanches matins, organisées par VTT Savigné. Matches de foot avec le FCS (se renseigner auprès du club pour les dates et lieux).
- Pour les moins sportifs : accès pour tous à la bibliothèque municipale 4 après-midi par semaine pour 5€ par an, jeux de société lors de la rencontre mensuelle du Club de l'Âge d'Or, lotos et concours de belote proposés par les diverses associations.
- Pour vous imprégner de la vie à Savigné : venez assister chaque mois aux réunions du Conseil Municipal. Venez participer aux divers rassemblements proposés lors des commémorations : 08 mai, 18 juin, et 11 novembre. La porte est ouverte à tous, lors des assemblées générales d'associations dont vous auriez eu connaissance. La cérémonie des vœux de la Municipalité qui se déroulera le dimanche 15 janvier, est aussi

l'occasion pour tous de rencontrer les membres du Conseil, et nombre de vos voisins venus pour partager le verre de l'amitié.

Les prochaines élections : vous avez jusqu'au 31 décembre pour régulariser votre situation au regard de la liste électorale. Début décembre, dans le prochain « Éclair Savigné » il sera déjà un peu tard pour en parler. La date approche, et certains se seront laissé surprendre.

L'élection Présidentielle aura lieu les dimanche 23 avril et 07 mai, et sera suivie des élections législatives les dimanches 11 et 18 juin. Si vous avez un doute sur votre présence, donnez une procuration à quelqu'un de confiance, et cela ne vous empêche pas de voter, en cas de changement de situation de dernière minute. Si vous devez, ou si vous pensez, voter par procuration, n'attendez pas la dernière semaine pour contacter la gendarmerie : pensez aux délais d'enregistrement, et au délai d'acheminement par La Poste. Si vous faites une procuration par Internet, renseignez vous bien, et attention : il faut qu'elle soit validée par la gendarmerie ! Là encore, n'attendez pas ...

L'heure d'hiver : dimanche 30 octobre à 3h00 du matin il sera 2h00. Nous reculerons la pendule d'une heure. Cela fera une heure de plus à dormir ! Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'été s'effectue le dernier dimanche de mars et le passage à l'heure d'hiver, le dernier dimanche d'octobre. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie propose de retrouver en ligne le calendrier fixant le début et la fin de la période d'heure d'été jusqu'à 2017 inclus. Le prochain passage à l'heure d'été aura lieu dimanche 26 mars 2017, à 2 heures du matin. L'objectif du changement d'heure est principalement de faire correspondre au mieux les heures d'activités avec les heures d'ensoleillement pour limiter l'utilisation de l'éclairage artificiel.

Et si on prenait le car : vous ou un de vos voisins n'avez pas de moyen de locomotion, vous aimeriez savoir comment prendre le car pour aller à la gare de St-Saviol ou aller directement à Poitiers. Faites le savoir au plus tôt à la Mairie qui transmettra. Il est possible d'avoir une ligne de bus régulière, mais nous devons savoir si des personnes sont intéressées. Rien ne vous engage et parlez-en autour de vous. Merci d'en parler à vos voisins qui n'ont pas Internet et ne voient pas ce message ... Sans vous, et sans votre avis, on ne peut rien faire !

Congrès départemental des Anciens Combattants : en juin, « Savigné » accueillait le 86^{ème} Congrès départemental des Anciens Combattants UNC, avec plus de 500 participants, dont 110 porte-drapeaux. Que chaque bénévoles, femmes et hommes, soient ici remerciés pour leur présence et leur dévouement, qui ont fait de cette journée une réussite.

Ramassage des ordures ménagères : le Simer nous fait savoir que désormais le ramassage des ordures sera également effectué les jours fériés (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) il y aura donc un passage le vendredi 11 novembre 2016. Prochain vendredi férié : le 14 juillet 2017. Il est malheureusement toujours nécessaire de rappeler qu'il faut respecter les consignes de tri, et déposer vos sacs fermés dans les containers. Merci de ne rien déposer au pied des réceptacles, quels qu'ils soient, et n'hésitez pas à passer à la déchetterie si nécessaire.

Le ramassage se faisant le vendredi, merci de bien vouloir déposer vos sacs uniquement la veille. Ce qui ne rentre pas dans un sac doit être apporté en déchetterie.

Herbe sur les trottoirs : nous reparlerons régulièrement de l'état des trottoirs. Il n'y a pas de négligence de la part du Conseil Municipal, ni de son personnel, mais une obligation de respecter certaines interdictions quant à l'utilisation des pesticides. Merci de bien vouloir avoir un réflexe participatif, en arrachant l'herbe devant chez vous. Car attention : les « Eaux et Forêts » sont déjà intervenues auprès de particuliers qui épandent du désherbant devant chez eux. L'arrêté du 12/09/2006 (il y a bientôt 10 ans) relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, **interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étangs, plans d'eau**, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires/pesticides (désherbants, fongicides, insecticides ...) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, gestionnaires de voirie et entrepreneurs. L'arrêté fixe 5 mètres minimum comme zone non traitée (ZNT). Dans certains cas, et pour certains produits, la ZNT peut être beaucoup plus importantes, de 20 à 100m. Cette réglementation vise à protéger la santé des utilisateurs, du public, des animaux et éviter toute contamination des eaux, cours d'eau ou nappes aquifères, par

ruissellement. Les sanctions sont dissuasives : en cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement !

Pour accepter notre environnement, il faut regarder les herbes différemment. Il n'y a plus de mauvaises herbes, mais de l'herbe naturelle, de l'herbe sauvage ... il faut l'apprivoiser. Le mot d'ordre « tous à vos binettes » est de plus en plus d'actualité !

Associations de pêche : une nouvelle association de pêche, qui a son siège social à St Pierre d'Excideuil, et dirigée par un président de Savigné, François Rousseau, espère vous compter parmi ses adhérents, pour chatouiller le goujon. Cartes en vente à Savigné à l'accueil d'Intermarché, à l'accueil de VillaVerde, et à Civray au Café de la Paix.

Bibliothèque municipale : réouverture le jeudi 1^{er} septembre à 16h00.

Horaires et tarifs sans changement. Vous y serez reçu(e) quatre jours par semaine :

Lundi de 16h00 à 18h00 Mercredi de 10h00 à 12h30

Jeudi de 16h00 à 18h30 Et le vendredi de 16h00 à 17h30

Lire en Vienne, dimanche 23 octobre à 15h00, le spectacle « L'Arbre aux Secrets » est organisé dans la salle de motricité de l'école, la bibliothèque étant trop petite. Des histoires de branches, d'écorces et de racines mènent de l'Arménie à l'Espagne par le conteur Ethyène. Conte interactif. Tout public à partir de 6 ans. Entrée libre. Voir également "Lire en Vienne" à la rubrique "Culture" du site Internet de Savigné. Un goûter sera offert à la fin de ce moment apprécié de tous.

Problèmes de voisinage divers, encore et toujours : Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Les bruits de comportement sont tous les bruits, provoqués de jour comme de nuit : soit par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...) soit par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) soit par un animal (aboiements...). Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h00 et 7h00 du matin, on parle de tapage nocturne.

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, ou qu'ils durent dans le temps.

La tolérance est le meilleur remède : dialoguez avec vos voisins, avant de sortir des noms d'oiseaux, ou d'appeler les gendarmes.

Les crottes de chien sur les trottoirs, les dépôts sauvages d'ordure, le manque de respect aux abords des containers, sont autant de problèmes insupportables.

J'appelle chacun d'entre vous à un peu plus de civisme pour le bien être de tous.

Brûlage de végétaux et autres détritrus : plusieurs personnes viennent en Mairie pour connaître les possibilités en la matière. Je vous rappelle que le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue une infraction à l'article L.541-22 du Code de l'Environnement. L'incinération des déchets est interdite, pour les particuliers également ! Un déchet c'est « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » article L 541-1-1 du code de l'environnement.

Si une tolérance peut être admise ponctuellement, il faut penser à la gêne occasionnée au voisinage, penser au danger immédiat particulièrement par temps sec ! Il est plus simple d'apporter vos déchets en déchetterie.

Don du Sang à Savigné : à la salle de la Mairie de 15h00 à 19h00. Infos : 05.49.87.31.03. Prochains dons le lundi 19 décembre et le vendredi 12 mai 2017. Évitez le gras (le sel, et l'alcool) mais ne venez pas à jeun. Bienvenu(e)s de 18 à 70 ans. Vous avez un doute ou une appréhension. Venez tout de même : une équipe dynamique vous renseignera, vous accompagnera. Le don est souhaitable mais ce n'est pas une obligation. S'il arrive que l'on vous refuse, c'est pour votre bien et celui du receveur et on vous explique la raison. Cela n'arrive pas qu'à vous, et il ne faut pas se vexer car ce n'est pas définitif et c'est la preuve que les contrôles sont sérieux. Nous vous attendons ! Plus d'infos sur "www.dondusang.net" ou "ud86@federation-dondesang.asso.fr".

Brochure annuelle, « L'Éclair Savignéen », à paraître en décembre ; et si personne ne prend de retard, vous la recevrez en décembre, accompagnée de l'agenda de poche. Pour cette brochure annuelle, mises à part les imperfections, il est encore temps de nous solliciter pour une information que vous aimeriez lire. Un emplacement peut également vous être réservé, en libres propos, à déposer en Mairie. Votre message sera soumis à l'approbation de la « commission communication ».

Et pour le prochain « Éclair Savignéen » trimestriel : vous pouvez nous solliciter jusqu'au 11 novembre pour faire une communication dans le feuillet à paraître à partir du lundi 05 décembre.

Réunions du Conseil Municipal : nous vous rappelons que les réunions du Conseil Municipal sont publiques, et chacun peut venir assister. Personne ne vous demandera l'objet de votre présence. Prochaine réunion le jeudi 22 septembre, à 20h30, salle du conseil. Les suivantes devraient se dérouler le 2^{ème} jeudi du mois à **20h00**. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie pour confirmation de la date si vous désiriez assister.

Changements à l'ADMR : M. Marcel TRIC a souhaité se retirer, et c'est M. Daniel ALLAIN qui est désormais président de l'association locale.

Comité des Fêtes : assemblée générale le vendredi 28 octobre où les bénévoles sont attendus nombreux pour faire partager leurs idées, et les volontaires pour participer à l'organisation du comité et éventuellement entrer dans le bureau, seront les bienvenus. Nous parlerons entre autre de la prochaine fête annuelle à Périgné.

État d'urgence, Extrait d'un message de la Préfecture : « L'attaque terroriste survenue le 14 juillet à Nice a confirmé la permanence d'une menace élevée contre la France et la nécessité, pour chacun, de faire preuve de la plus grande vigilance. Si la règle reste de s'efforcer de réunir les conditions d'une sécurisation satisfaisante, l'annulation ou l'interdiction d'une manifestation, à notre initiative ou à celle de l'État est une possibilité envisageable afin de garantir à nos concitoyens la sécurité à laquelle chacun aspire légitimement ».

Groupe scolaire André Brouillet, quelques changements dans les enseignants : nous souhaitons la bienvenue à M. Joël SOULIÉ, directeur en remplacement de Mme Florence Gadais-Gouy, à Mme Marie CALLEN en remplacement de Mme Mélanie Maingot-Bernard, ainsi qu'à Sabine GERBIER enseignante remplaçante.

Comice agricole à Civray : ce sera l'occasion de rencontrer et recevoir les représentants de Savigné sur Lathan, le samedi 10 septembre.

Repas des anciens : les personnes concernées, de 68 ans et plus, recevront une invitation au repas annuel, offert par la commune, et servi par le Conseil Municipal le samedi 03 décembre à midi à la salle polyvalente. Les personnes qui ne peuvent se déplacer recevront un colis dans les jours suivants, à condition d'avoir indiqué leur choix à la Mairie. Il n'y aura pas de distribution systématique : sans réponse de votre part dans les délais, aucune suite ne sera donnée, ni pour le repas, ni pour le colis. Il est alors impératif pour nous de connaître le choix de chacun, pour nous permettre de préparer les commandes nécessaires.